

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité de l'environnement et du développement**Sixième session**

Bangkok, 9 et 10 décembre 2020

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Accélérer la mise en œuvre du Programme de
développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le
Pacifique grâce à des solutions environnementales****Effets positifs sur l'environnement de la convergence des
politiques et du renforcement de la coopération régionale****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document porte sur les possibilités d'action qui permettraient de surmonter les problèmes environnementaux les plus urgents, notamment ceux liés aux changements climatiques, à la pollution atmosphérique, à la santé des écosystèmes et à l'urbanisation. Ces défis interdépendants peuvent être relevés en faisant appel à des solutions pratiques inspirées de méthodes modernes, qui s'appuient sur des évaluations solides réalisées à l'aide de données et d'analyses scientifiques innovantes. Ce document décrit en détail les possibilités d'action et de coopération régionale entre les États membres aux fins d'accélérer les progrès dans quatre domaines environnementaux et les moyens par lesquels le secrétariat peut aider les États membres à y parvenir.

Le Comité de l'environnement et du développement est invité à examiner les activités régionales proposées ici visant à rehausser le niveau d'ambition de l'action climatique, à promouvoir des solutions en faveur de la pureté de l'air, à améliorer la santé des écosystèmes et à faciliter la mise en œuvre des résultats du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation en vue de promouvoir le développement urbain durable, et à fournir au secrétariat des orientations supplémentaires. Le Comité est également invité à examiner les politiques proposées, que les États membres pourraient adopter pour instituer et renforcer les mesures régionales en matière de gouvernance environnementale.

* ESCAP/CED/2020/L.1.

I. Reconstruire en mieux et accélérer le rythme des actions en faveur de l'environnement

1. En vertu de plusieurs mandats spécifiques, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) est amenée à travailler sur les grandes questions environnementales. Ces mandats sont énoncés dans divers documents, notamment dans la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017) (ESCAP/74/10/Add.1), dans laquelle la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique a décidé, entre autres, de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques (qui sont liés aux effets indésirables des polluants atmosphériques) ; de veiller à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, et de promouvoir la planification urbaine et l'aménagement du territoire durables.

2. Le présent document propose des possibilités d'action dont les États membres peuvent s'inspirer pour accélérer les progrès dans les quatre domaines suivants liés à l'environnement : a) une action climatique plus ambitieuse ; b) la préservation de la santé des écosystèmes ; c) de l'air pur pour tous et d) des villes durables pour un avenir durable. En conclusion, le document propose une réflexion sur la manière dont le secrétariat peut aider les États membres à améliorer leur bilan environnemental à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Comme décrit dans le document ESCAP/CED/2020/1, la dégradation de la santé des écosystèmes et les changements climatiques contribuent aux épidémies virales. Or, une meilleure protection de la nature, la restauration des écosystèmes dégradés et l'accélération de l'action en faveur du climat peuvent atténuer les risques de futures pandémies. Les mesures visant à améliorer la qualité de l'air auront des répercussions sur l'environnement et des effets directs sur la santé humaine. Les villes, étant très peuplées et présentant des niveaux élevés d'interconnectivité aux niveaux mondial et local, sont particulièrement vulnérables à la propagation des virus.

4. Des mesures politiques doivent être prises avant que des changements irréversibles n'interviennent dans les systèmes terrestres vitaux. Pour agir, il faudra prendre des décisions, quand bien même on ne dispose pas de certitudes quant aux seuils critiques à ne pas dépasser ou aux taux de détérioration de ces systèmes. Les changements qui se produisent dans ces systèmes se font sentir aux niveaux local, national, régional et mondial. Les gouvernements peuvent jouer un rôle de premier plan à cet égard, en intégrant, au niveau ministériel, les politiques et les budgets intersectoriels nécessaires pour étudier les tendances et les facteurs à prendre en compte et pour informer le public sur ces questions. L'intégration verticale des mesures au niveau des municipalités a un effet complémentaire et catalytique, de nature à stimuler les politiques innovantes et à fournir la marge d'action nécessaire à la mise en œuvre des décisions, ces enseignements pouvant se révéler utiles pour les villes de la région. Une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration peut être efficace si elle est renforcée par la participation de toutes les parties concernées, dans la perspective de trouver des solutions concertées.

5. En s'appuyant sur une coopération régionale renforcée passant par des mesures intégrées et porteuses de transformation en faveur de l'environnement, la région Asie-Pacifique peut contribuer à la santé de la planète. À la faveur d'une bonne gouvernance et de politiques appropriées, la coopération régionale peut contribuer à concilier améliorations durables de la santé et du bien-être des personnes, et préservation et réhabilitation des systèmes naturels.

II. Points d'entrée pour accélérer les actions en faveur de l'environnement

A. Une action climatique plus ambitieuse

1. État des contributions déterminées au niveau national en Asie et dans le Pacifique

6. La région Asie-Pacifique est confrontée à de graves menaces liées aux changements climatiques. Parallèlement, cette région contribue de manière importante aux changements climatiques, produisant plus de la moitié des émissions générées à l'échelle mondiale¹. Les coûts directs et indirects des changements climatiques pour la région se traduisent notamment par des dommages irréversibles aux systèmes marins, par l'extinction d'espèces, par des catastrophes naturelles, ainsi que par des crises de santé publique et une baisse de la productivité économique. En Asie et dans le Pacifique, un changement fondamental s'impose si l'on veut pouvoir décarboniser les économies, rendre les chaînes d'approvisionnement plus écologiques et bâtir des villes à faible émission de carbone et plus aptes à résister aux effets des changements climatiques.

7. Les contributions déterminées au niveau national sont le mécanisme par lequel les États membres communiquent leurs objectifs climatiques nationaux en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, et autres (par exemple, en ce qui concerne l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique local), le tout étant accompagné d'informations sur les mesures proposées et les processus locaux de définition, de mise en œuvre et d'évaluation des mesures à cet effet. La première série de contributions nationales a été soumise en 2016, et les premières mises à jour sont prévues pour 2020. Les États membres sont censés communiquer tous les cinq ans des contributions déterminées au niveau national actualisées. À chaque révision, ces contributions devraient être progressivement plus ambitieuses, associer de nombreux groupes de parties prenantes à la définition de nouvelles mesures (par exemple, à l'aide de processus de consultation locaux), inspirer l'innovation en matière d'action locale pour le climat et éveiller un sentiment d'appropriation chez les citoyens. Les contributions peuvent également être conçues pour permettre une action climatique plus poussée au niveau des villes, qui pourraient être responsables de plus de la moitié de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre au cours des 20 prochaines années.

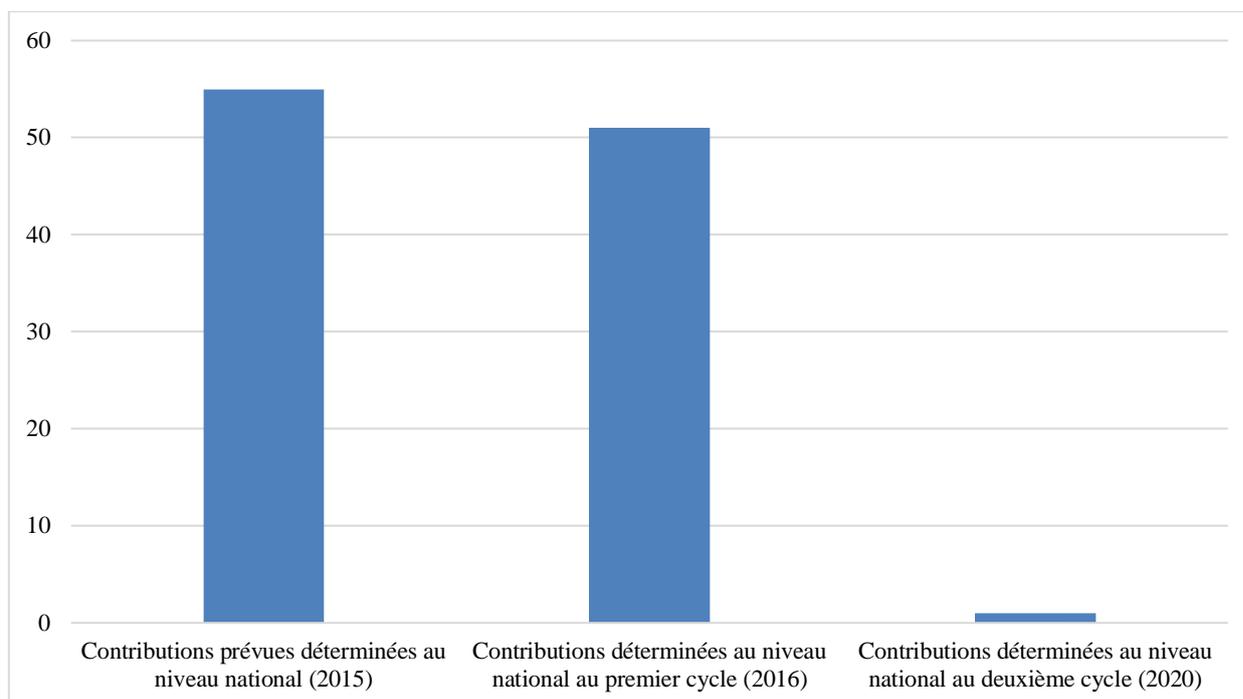
8. En tout, 51 États membres ont soumis des contributions prévues déterminées au niveau national, qui ont ensuite évolué en contributions déterminées au niveau national. Sur les 103 États membres qui ont annoncé leur intention de soumettre des contributions ambitieuses, 20 seulement étaient des pays de la région Asie-Pacifique². En septembre 2020, 12 pays avaient soumis des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de la deuxième série de soumissions. Sur ces 12 pays, qui sont responsables de 3 % des

¹ *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2017: Governance and Fiscal Management* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.8).

² Afghanistan, Arménie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, États fédérés de Micronésie, Fidji, Géorgie, Îles Salomon, Kiribati, Maldives, Mongolie, Nauru, Népal, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka et Tuvalu.

émissions mondiales de gaz à effet de serre³, seuls 4 étaient des pays de la région Asie-Pacifique⁴ (voir figure I).

Figure I
Nombre d'États membres ayant soumis des contributions prévues déterminées au niveau national en 2015 et des contributions déterminées au niveau national en 2016 et 2020



2. Rendre les contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses : tendances et obstacles

9. Les États membres de la région Asie-Pacifique doivent de toute urgence accélérer l'action en faveur du climat. Les politiques de restriction et de confinement mises en œuvre en réponse à la pandémie de coronavirus (COVID-19) ont eu pour effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 17 % au mois d'avril 2020. On estime que même lorsque les activités industrielles reprendront, les émissions mondiales en 2020 auront quand même enregistré une diminution globale de 4 à 7 %. Cependant, les changements climatiques n'ont pas pris de pause pendant la pandémie de COVID-19⁵. En 2019, les émissions mondiales de dioxyde de carbone ont atteint le niveau record de 36,7 gigatonnes, ce qui représente une progression de 62 % depuis le début des négociations sur les changements climatiques entamées en 1990.

10. L'expansion économique rapide devrait se poursuivre dans la région, à un taux annuel moyen de 2,6 %⁶. Selon les projections, les pays à faible revenu enregistreront le taux de croissance le plus élevé, suivis des pays à revenu intermédiaire. Ensemble, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

³ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, « Interim NDC Registry ». Disponible à l'adresse suivante : <http://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/Pages/Home.aspx> (page consultée le 30 septembre 2020).

⁴ Îles Marshall, Japon, Nouvelle-Zélande et Singapour.

⁵ Organisation météorologique mondiale *et al.*, « United in science: a multi-organization high-level compilation of the latest climate science information » (Genève, 2020).

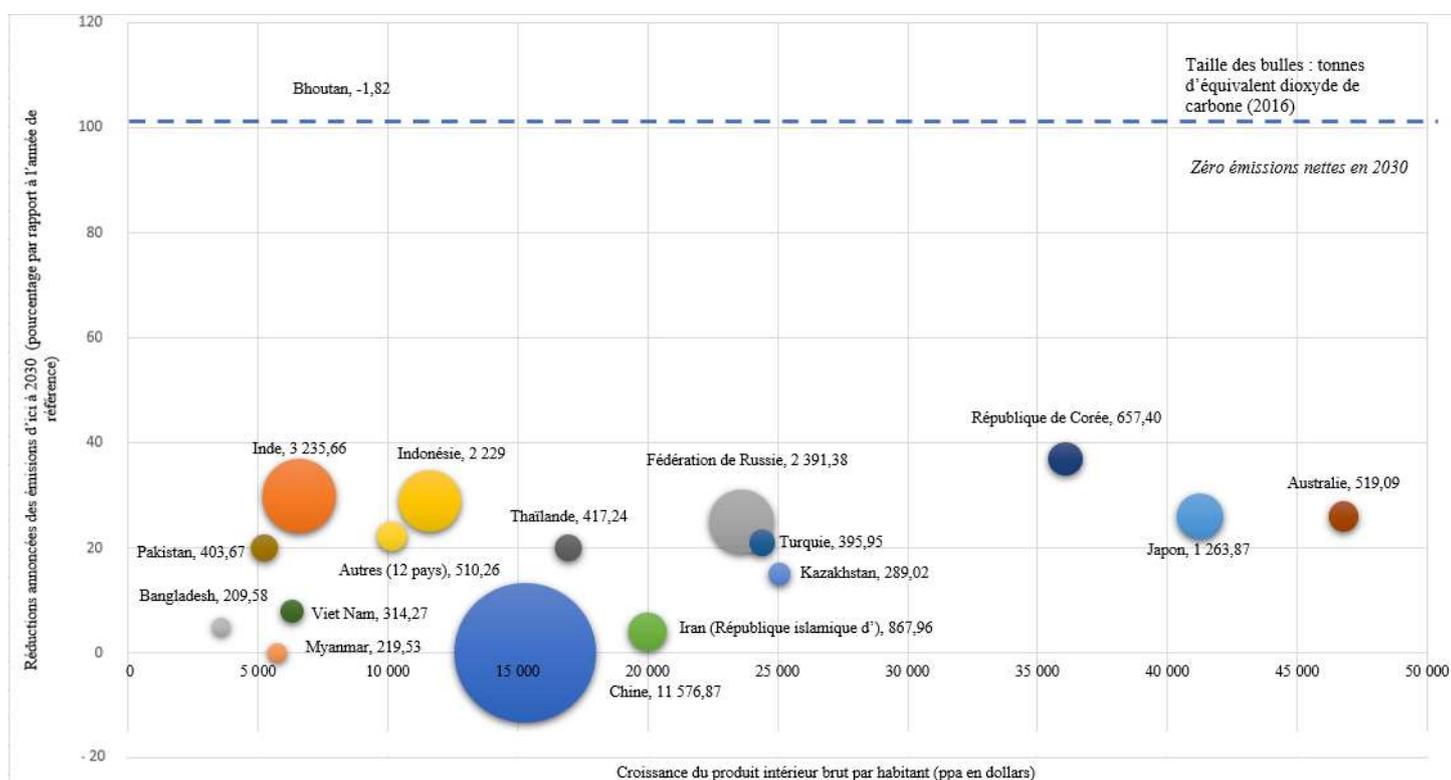
⁶ Yingying Lu, Jim West et Heinz Schandl, « Technical input for the ESCAP Environment Division flagship report », document établi pour la CESAP par l'Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth, février 2020.

représenteront la majorité du produit intérieur brut (PIB) régional d’ici à 2060, tandis que les pays à revenu élevé connaîtront la croissance économique la plus faible en valeur absolue et relative.

11. Les projections de croissance économique régionale sont fortement corrélées à l’augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions exprimées en équivalent dioxyde de carbone devraient passer d’environ 35 gigatonnes en 2020 à 50 gigatonnes en 2060. Selon le *Rapport 2019 sur l’écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions*, publié par le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUÉ), il faudrait parvenir à une réduction annuelle de 7 % des émissions entre 2020 et 2030 si l’on veut limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Cela représenterait une réduction totale de 29 à 32 gigatonnes d’équivalent dioxyde de carbone, ce qui équivaudrait à éliminer les émissions annuelles des six plus grands émetteurs mondiaux.

12. Selon ce scénario, la Chine resterait le plus grand émetteur de gaz à effet de serre de la région Asie-Pacifique. Ses émissions culmineraient vers 2040, puis diminueraient pour totaliser environ un tiers des émissions régionales en 2060. Au cours de la même période, les émissions de gaz à effet de serre dans toute l’Asie du Sud-Ouest et en Inde augmenteraient considérablement. Les contributions déterminées au niveau national annoncées par les États membres ne sont pas à la hauteur du niveau d’ambition requis pour maintenir l’augmentation de la température mondiale en deçà de 1,5 °C, ni suffisantes pour ramener les émissions nettes à zéro d’ici à 2030, ce qui est nécessaire pour atteindre cet objectif (voir figure II).

Figure II
Représentation des émissions historiques de gaz à effet de serre, de la croissance du produit intérieur brut par habitant dans la région Asie-Pacifique et des contributions prévues déterminées au niveau national en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre



Abréviation : ppa, parité de pouvoir d’achat.

13. Selon un rapport de synthèse de 2015 du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les réductions d'émissions globales annoncées dans les contributions prévues déterminées au niveau national ne sont compatibles ni avec la gamme de scénarios de réduction au moindre coût ni avec les émissions mondiales cumulées de 1 000 gigatonnes d'équivalent dioxyde de carbone qui permettraient de maintenir l'augmentation de la température de la planète en dessous de 2 °C⁷. Le rapport du PNUE mentionné plus haut souligne également l'ambition insuffisante des efforts d'atténuation actuels. Selon l'outil Climate Action Tracker, au moins 17 États membres ont des projets de politique générale qui sont incompatibles avec l'Accord de Paris et les trajectoires qui permettraient de maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5 °C.

3. Solutions stratégiques

14. On ne pourra garantir la sécurité en matière de climat que si les gouvernements prennent des mesures ambitieuses en la matière visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris et à atteindre les objectifs de développement durable. Les gouvernements doivent engager des transformations qui passeront par une transition vers une énergie et des transports propres et une amélioration de l'efficacité énergétique.

15. Si la région Asie-Pacifique veut atteindre l'objectif de ramener à zéro les émissions nettes d'ici à 2030, ces émissions devront atteindre leur point culminant en 2020, puis chuter de 45 % au cours de la décennie suivante. La décarbonisation de la production d'électricité dans la région consiste notamment à faire en sorte que la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique total soit multipliée par au moins six pour atteindre, d'ici à 2050, 60 % du total de l'énergie produite et plus. Des progrès sont faits dans ce sens en Inde, où une initiative est en cours pour franchir le seuil de 100 GW de capacité d'énergie renouvelable en 2020, et où on prévoit d'avancer rapidement vers l'objectif ambitieux de 175 GW d'énergie propre d'ici à 2022.

16. La diminution des émissions de gaz à effet de serre nécessite d'associer des mesures d'atténuation et des mesures politiques pour que leur effet soit cumulatif. Quatre États membres ont élaboré des stratégies à long terme, à savoir les Fidji, les Îles Marshall, le Japon et Singapour. Le Gouvernement singapourien s'est engagé à réduire de moitié les émissions par rapport à leur pic de 2020 afin de ramener le plus rapidement possible, et au plus tard en 2050, les émissions nettes à zéro ; le Gouvernement des Îles Marshall s'est engagé à ramener les émissions nettes à zéro d'ici à 2050 ; le Gouvernement fidjien s'est engagé à faire de même pour tous les secteurs d'ici à 2050, et l'objectif du Gouvernement japonais est de parvenir à une réduction de 80 % des émissions d'ici à 2050⁸.

17. L'outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable, mis au point par le Gouvernement indonésien avec le soutien de la CESAP, est un outil très efficace pour parvenir à un approvisionnement en énergie propre et d'un coût abordable. Cet outil permettra aux États membres de concevoir des scénarios optimaux en matière de production et de fourniture d'énergie destinée à une utilisation dans l'industrie, les transports et le logement, dans l'optique d'atteindre l'objectif de zéro émissions nettes, de développer des débouchés commerciaux pour les énergies renouvelables, de garantir l'accès à une énergie propre à un coût abordable pour

⁷ FCCC/CP/2015/7.

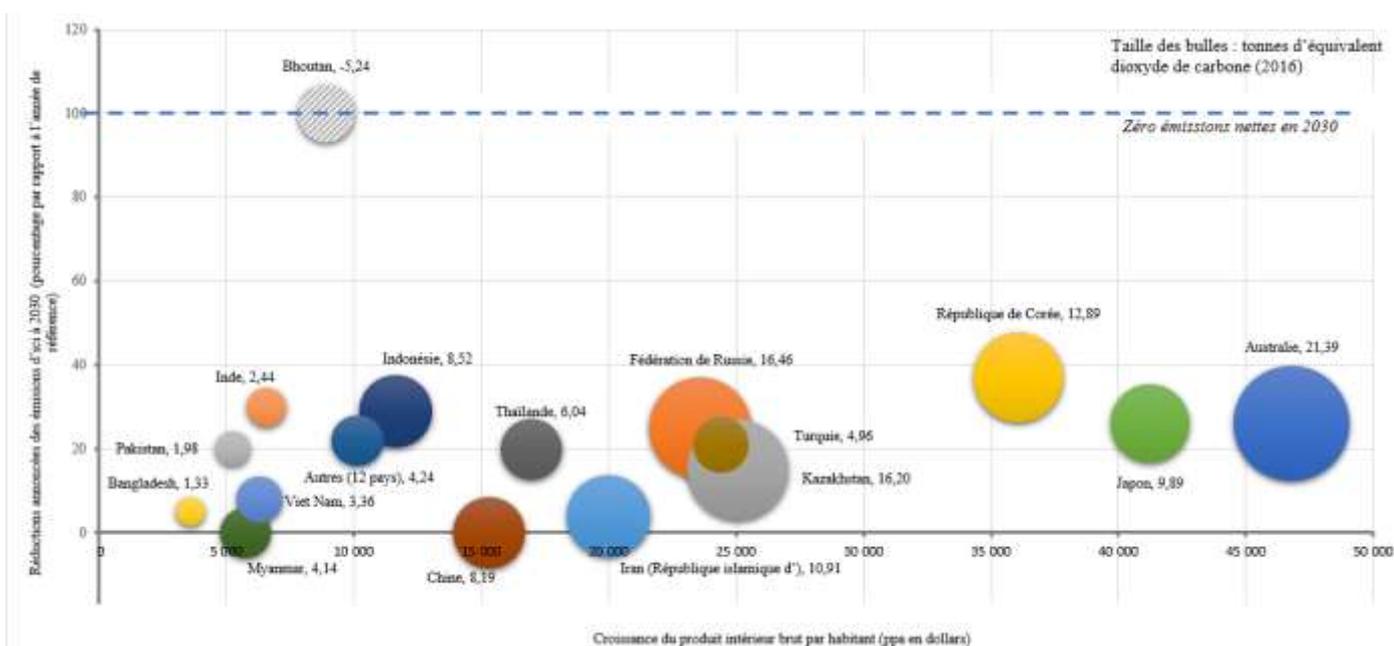
⁸ Climate Watch, « Climate commitments under the Paris Agreement ». Disponible à l'adresse suivante : www.climatewatchdata.org/ndc-overview (page consultée le 8 septembre 2020).

tous et de créer de nouvelles possibilités d'emploi. En outre, une étude a montré que si l'Indonésie suivait le scénario correspondant à une augmentation maximale de la température de 1,5 °C, elle créerait 260 500 nouveaux emplois par rapport au scénario de développement postulant une situation inchangée⁹.

18. L'amélioration des cadres institutionnels et de l'intégration des contributions déterminées au niveau national dans les budgets sectoriels, infranationaux et municipaux permettra de rehausser le niveau d'ambition de la prochaine série de propositions. Le développement de synergies entre les objectifs d'atténuation énoncés dans les contributions déterminées au niveau national et les plans d'adaptation nationaux est une étape importante pour y parvenir. En outre, la participation du secteur public à l'élaboration de stratégies de financement de l'action climatique permettrait de mobiliser les ressources financières nationales nécessaires à la mise en œuvre et à l'augmentation des contributions déterminées au niveau national, comme l'ont fait les Philippines dans le cadre de leur stratégie visant à assurer une transition juste vers une société à zéro émissions et à promouvoir les emplois verts¹⁰.

19. Les émissions émises par habitant dans les pays de la région Asie-Pacifique (voir figure III), qui sont en corrélation avec les modèles de consommation nationaux, constituent un argument de poids en faveur de l'application de mécanismes de marché et d'instruments de tarification du carbone. Les instruments de tarification du carbone se sont avérés efficaces pour réguler la surconsommation qui entraîne une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, en particulier dans les pays développés.

Figure III
Représentation des émissions historiques de gaz à effet de serre par habitant, de la croissance du produit intérieur brut par habitant dans la région Asie-Pacifique et des contributions prévues déterminées au niveau national en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre



Abréviation : ppa, parité de pouvoir d'achat.

⁹ Climate Action Tracker, « Scaling up climate action: key opportunities for transitioning to a zero emissions society », Scaling Up Climate Action Series: Indonésie (octobre 2019).

¹⁰ Ibid., « Climate governance: assessment of the government's ability and readiness to transform the Philippines into a zero emissions society », Climate Governance Series: The Philippines (octobre 2019).

20. Les mécanismes nationaux de tarification et d'échange du carbone, tels que le mécanisme d'échange de droits d'émission lancé au Kazakhstan en 2013, créent un environnement favorable à la participation du secteur privé à la mise en œuvre des engagements en matière d'action climatique et au financement de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.

21. Au niveau sous-régional, le Groupe de travail sur les changements climatiques de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) envisage de créer un marché d'échange de droits d'émission de carbone à l'appui du partenariat de l'ASEAN sur les contributions déterminées au niveau national, lancé lors de la vingt-quatrième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Katowice (Pologne), en 2018.

22. La suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles créerait également la marge de manœuvre budgétaire nécessaire au financement de plans de relance plus écologiques suite à la pandémie de COVID-19. Le Gouvernement indien a imposé des droits plus élevés sur l'essence et le diesel afin de générer les recettes nécessaires à la mise en œuvre de son plan de relance pour faire face à l'impact de la pandémie de COVID-19.

23. La coopération régionale offre des possibilités de faciliter, au sortir de la crise de la COVID-19, un relèvement plus écologique, moyennant la mise en commun des bonnes pratiques et la fourniture de services de conseil. En outre, la mise en place de réseaux régionaux pour l'examen volontaire des contributions déterminées au niveau national permettrait de créer des communautés de pratique et d'apprentissage auprès des pairs pour faciliter la mise en œuvre de ces contributions et promouvoir des examens nationaux avec des objectifs ambitieux.

B. La préservation de la santé des écosystèmes

1. Vue d'ensemble des progrès accomplis dans la région

24. La pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement a montré qu'il était essentiel de préserver la santé des écosystèmes afin de garantir la santé humaine. La santé des écosystèmes peut passer par une action tendant à protéger la biodiversité, à restaurer les écosystèmes dégradés, à adopter des modes de consommation et de production durables et à prévenir la pollution.

25. Au milieu de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique (2011-2020), qui touche maintenant à sa fin, un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité avait été réalisé. Cet examen a montré que pour la plupart des objectifs, soit on n'avait enregistré aucun progrès global notable, soit les pays régressaient, en particulier pour l'objectif 5, qui consiste à réduire de moitié au moins et, si possible, à ramener à près de zéro le rythme d'appauvrissement des habitats naturels, y compris les forêts, et à réduire sensiblement la dégradation et la fragmentation des forêts. En effet, la biodiversité continue de décliner du fait des activités humaines ; la dégradation des forêts et la déforestation se poursuivent ; le marché des espèces sauvages est en expansion, et les espèces envahissantes exercent une pression supplémentaire sur les milieux insulaires. Tous ces problèmes sont aggravés par les effets néfastes des changements climatiques.

26. La région Asie-Pacifique n'est pas en voie de parvenir à préserver le patrimoine environnemental mondial, à savoir les ressources environnementales communes de la planète, notamment les écosystèmes d'eau douce, marins, côtiers, terrestres et forestiers, et la biodiversité qu'ils abritent. Les écosystèmes

de la région Asie-Pacifique sont vulnérables aux effets des changements climatiques et menacés de dégradation. Plus de 40 % des récifs coralliens et 60 % des mangroves côtières de la région ont déjà disparu et environ 80 % des récifs coralliens qui subsistent encore dans la région sont actuellement en péril. En 2020, la région comptait le plus grand nombre d'espèces menacées au monde (12 523). Entre 2000 et 2015, la perte nette de superficie forestière au niveau régional (c'est-à-dire la superficie de forêt moins les forêts plantées) est estimée à 135 333 km², ce qui représente 10,6 % de la perte totale de forêts naturelles dans le monde. En outre, une érosion sévère a été observée sur un quart, voire un tiers, des côtes de l'Asie du Sud-Est. Enfin, les écosystèmes d'eau douce de la région sont menacés par la pollution et la surexploitation pour l'approvisionnement en eau potable, la production d'énergie et l'irrigation.

27. La pollution affecte les sols, l'eau douce et l'océan. Les activités humaines sur terre, notamment l'agriculture et l'évacuation des eaux, qui se font principalement par le biais des réseaux fluviaux, entraînent une eutrophisation, c'est-à-dire des rejets excessifs et nocifs de nutriments dans le milieu marin, ce qui provoque une série de problèmes allant de la prolifération d'algues à toxines à l'hypoxie (faible concentration en oxygène)¹¹. Si l'on examine la tendance mondiale, on constate une augmentation exponentielle de l'incidence des efflorescences d'algues toxiques, qui est passée de moins de 50 cas signalés entre 1980 et 1986 à environ 350 en 2017¹². L'hypoxie a été constatée dans de nombreuses zones de la région, notamment en Asie du Sud-Est. En ce qui concerne les cas d'efflorescence d'algues toxiques, un nombre plus élevé de cas a été détecté dans la mer Jaune, la mer de Chine orientale et les eaux côtières du Japon¹³. On prévoit une augmentation des flux de nutriments tels que l'azote et le phosphore dans toutes les sous-régions de l'Asie et du Pacifique, ce qui entraînera une importante surcharge en nutriments, en particulier en Asie du Sud¹⁴.

28. Le problème de l'eutrophisation est lié à une autre forme de pollution : les déchets marins, qui passent également par les bassins fluviaux. Chaque année, entre 470 000 et 2,75 millions de tonnes de plastique sont déversées par les rivières dans les mers de notre planète. Au total, 95 % de cette pollution provient de dix systèmes fluviaux, or huit de ces systèmes fluviaux se trouvent en Asie ; il s'agit des fleuves ou rivières ci-après : le fleuve Jaune, le fleuve Hai, la rivière des Perles, le fleuve Amour, ainsi que le Mékong, le Yangtze, l'Indus et le Gange. Si aucune mesure n'est prise pour réellement changer les choses, la quantité de déchets plastiques dans le milieu marin pourrait tripler au cours des trente prochaines années¹⁵.

29. L'eutrophisation et les déchets marins ont tous deux un impact direct sur la flore et la faune marines, notamment à cause de l'enchevêtrement des créatures marines dans les filets de pêche et de l'ingestion de plastique par les animaux marins. En outre, la bioaccumulation des composés chimiques présents ou véhiculés dans les particules de plastique avalées est un problème pour la

¹¹ Nerilie Abram *et al.*, « Summary for policymakers », dans Hans-Otto Pörtner *et al.*, éd., *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2019).

¹² Harmful Algae Information System, Harmful Algae Event Database. Disponible à l'adresse suivante : http://data.unescap.org/escap_stat (page consultée le 21 septembre 2020).

¹³ Chung-Chi Chen, Gwo-Ching Gong et Fuh-Kwo Shiah, « Hypoxia in the East China Sea: one of the largest coastal low-oxygen areas in the world », *Marine Environmental Research*, vol. 64, n° 4 (octobre 2007).

¹⁴ PNUE *et al.*, « Eutrophication assessment and nutrient criteria development: atlas of global assessments and scenario forecasting on nutrient cycling and environmental impacts » (Global Nutrient Cycle Project, 2018).

¹⁵ *Changing Sails: Accelerating Regional Actions for Sustainable Oceans in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.F.15).

santé humaine. Les particules de plastique et les déchets marins peuvent également servir de vecteurs et de lieux de prolifération pour les agents pathogènes, les maladies et les contaminants¹⁶. En outre, les polluants tels que les pesticides, les insecticides et les engrais chimiques utilisés dans l'agriculture intensive et non durable affectent la santé des sols et des écosystèmes d'eau douce par le biais du ruissellement et peuvent à terme se retrouver dans les produits alimentaires consommés par les humains et donc être nocifs à leur santé.

30. Les changements dans la cryosphère et les écosystèmes marins peuvent être catastrophiques pour les communautés humaines ayant des liens étroits avec les environnements côtiers, qui sont et continueront d'être gravement touchés par l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes. Ces changements pourraient être particulièrement catastrophiques en Asie continentale, où des millions de personnes vivent près des zones côtières, et dans le Pacifique, où la survie de nombreux petits États insulaires en développement est en péril.

2. Tendances et obstacles

31. L'absence de progrès en matière de santé des écosystèmes est aggravée par les changements climatiques. Ces changements et les événements extrêmes qui y sont associés ont un impact sur la distribution des espèces animales, la taille des populations et les périodes de reproduction et de migration. La fréquence croissante des infestations de ravageurs et des épidémies qu'elles provoquent peut avoir des effets négatifs supplémentaires sur la production agricole et le bien-être humain¹⁷. L'océan se réchauffe continuellement depuis 1970, absorbant plus de 90 % de la chaleur excédentaire du système climatique, un processus qui s'est accéléré au cours des deux dernières décennies. L'océan a très probablement absorbé entre 20 % et 30 % des émissions totales de dioxyde de carbone d'origine anthropique depuis les années 80¹⁸.

32. L'élaboration des politiques tend à se concentrer sur des questions ou des objectifs précis et ne parvient souvent pas à traiter les problèmes sous-jacents de manière globale ou intégrée. Souvent, les politiques sectorielles ne tiennent pas compte du fait que tous les écosystèmes et les facteurs de leur dégradation sont liés. Les facteurs directs de dégradation, tels que l'utilisation non durable des ressources, le commerce illégal d'espèces sauvages, la conversion des habitats, les espèces exotiques envahissantes, la pollution et les changements climatiques, et les facteurs indirects, tels que les changements socioéconomiques et démographiques, interagissent les uns avec les autres, créant des pressions et des risques pour les écosystèmes¹⁹. Les changements climatiques vont exacerber les effets de la dégradation, en particulier parmi les communautés autochtones et vulnérables²⁰. L'utilisation de produits en plastique jetables, tels que les sacs plastique, a été réglementée dans la région pour faire face aux problèmes de pollution marine. Pendant ce temps, les politiques sur des questions fondamentales telles que la responsabilité élargie des producteurs et les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés restent laxistes ou tout simplement inexistantes.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), *Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'Asie et le Pacifique* (Bonn (Allemagne), 2018).

¹⁸ Abram *et al.*, « Summary for policymakers ».

¹⁹ Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, *Summary for policymakers* (Bonn (Allemagne), 2018).

²⁰ Ibid.

33. Les approches intégrées de l'élaboration des politiques exigent que les décideurs et les acteurs à tous les niveaux s'engagent dans la gestion de la biodiversité, des écosystèmes et des biens collectifs mondiaux à plus grande échelle. Les écosystèmes s'étendent au-delà des frontières municipales, régionales et nationales définies par l'homme. Il s'agit de ressources communes et elles doivent donc être gérées par des efforts communs. La gestion durable des couloirs de biodiversité et des écosystèmes est affectée par un manque de coopération transfrontière, notamment aux niveaux régional et mondial, et par des obstacles juridiques.

34. La croissance économique rapide a entraîné l'expansion de la classe des consommateurs en Asie et dans le Pacifique, ce qui a entraîné une explosion de la consommation. Les défaillances du marché, qui ont conduit à une sous-estimation des coûts sociaux de la dégradation de l'environnement et à des investissements limités dans le capital naturel, ont exercé une pression considérable sur les ressources naturelles et les écosystèmes. Des subventions néfastes qui entraînent la dégradation de l'environnement ont été mises en place dans la région, notamment des subventions pour des sources d'énergie et de carburant non durables.

35. Enfin, la région manque de données, de technologies et d'informations adéquates. La capacité des décideurs et des gestionnaires de l'environnement à élaborer des politiques visant à améliorer les performances environnementales serait grandement renforcée si l'on veillait à ce qu'ils aient accès à davantage d'informations en général, ainsi qu'aux éléments suivants : a) des données adéquates pour pouvoir évaluer et surveiller l'état de l'environnement et b) des technologies leur permettant de concevoir des produits de consommation plus respectueux de l'environnement, d'améliorer les processus industriels (en particulier pour la gestion des déchets) et de parvenir à un secteur agroalimentaire plus durable.

3. Solutions pour accélérer les progrès tout en renforçant la résilience et en remédiant aux vulnérabilités

36. D'un point de vue thématique, il est essentiel d'élaborer des politiques environnementales intégrées, notamment des politiques qui portent sur les aspects interdépendants de la santé des écosystèmes et sur les facteurs de leur dégradation, y compris les facteurs socioéconomiques, et qui tirent parti des avantages partagés des différents secteurs. Voici quelques exemples de solutions environnementales intégrées :

a) Adopter des approches politiques axées sur le lien entre la biodiversité et les écosystèmes, la santé et les changements climatiques, par exemple en tenant compte de la santé de la planète dans les politiques nationales et sectorielles ;

b) Aborder la question de la pollution marine par une approche descendante, en tenant compte de la dynamique transfrontalière eau douce/eau de mer qui contribue à la production de déchets qui aboutissent dans l'océan ;

c) Adopter des mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes qui ont un impact positif sur le climat et la biodiversité, notamment les suivantes : i) la restauration des mangroves pour protéger les zones côtières ; ii) la gestion durable des zones montagneuses humides et des plaines alluviales pour maintenir le débit et la qualité de l'eau ; iii) l'aménagement d'espaces naturels dans les zones urbaines ; iv) la conservation et la restauration des forêts pour stabiliser les terrains pentus et réguler les flux d'eau ; v) la prévention des crues soudaines et des glissements de terrain résultant de l'augmentation du niveau et de l'intensité des précipitations et vi) la préservation de la biodiversité agricole

pour maintenir l'humidité et les nutriments du sol tout en s'adaptant aux changements climatiques ;

d) Promouvoir une transition vers l'agroécologie, qui aurait des effets positifs sur la résilience du système alimentaire, la biodiversité agricole, l'utilisation de l'eau, la sécurité alimentaire, l'atténuation des changements climatiques et la pollution.

37. L'économie circulaire et les modèles de consommation et de production durables visent à économiser les ressources utilisées et à préserver les ressources qui entrent dans l'économie par une utilisation productive aussi longue que possible pour en maximiser la valeur.

38. Au niveau local, les gouvernements municipaux devraient avoir les responsabilités, l'autorité et les capacités voulues pour agir sur les questions d'environnement et de changements climatiques et pour assurer la résilience en cas de catastrophe. Au niveau national, les stratégies environnementales intégrées nécessitent une action à l'échelle de l'ensemble de l'administration, ce qui suppose la participation de tous les ministères concernés.

39. Une participation appropriée des parties intéressées, réunissant tous les acteurs environnementaux concernés, permet de partager équitablement les avantages et de préserver les ressources naturelles des communautés autochtones et des autres minorités. Les processus de mise en œuvre et de prise de décision devraient être fondés sur une approche inclusive et participative qui réponde efficacement aux besoins de tous les secteurs et groupes vulnérables et à la nécessité d'intégrer la dimension de genre et d'équilibrer les structures de pouvoir.

40. Il convient d'appliquer des modèles économiques et des stratégies de financement innovantes qui évaluent et valorisent pleinement le capital naturel, favorisent une consommation et une production durables, découragent les investissements et les subventions préjudiciables et garantissent des cadres de financement nationaux plus écologiques. Il est également nécessaire de mobiliser des fonds supplémentaires pour la gestion durable des biens collectifs mondiaux, notamment par des stratégies de financement créatives associant le secteur privé (par exemple, obligations vertes et obligations catastrophe, partenariats public-privé et instruments de financement mixtes).

41. Des données en quantité suffisante et des technologies appropriées sont nécessaires pour assurer une évaluation et une surveillance adéquates de la santé des écosystèmes dans la région, notamment en ce qui concerne leur état, leurs tendances, les risques et les menaces qui pèsent sur eux, et les besoins de protection. En outre, la technologie peut être utilisée pour mettre en œuvre et renforcer les pratiques écologiques dans le domaine de la pêche (prévention de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée), de l'agriculture (agroécologie) et de l'industrie manufacturière (par exemple, matériaux de construction écologiques, textiles durables et approvisionnement durable en matériaux).

42. Outre le renforcement de la mise en œuvre d'importants accords multilatéraux existants en matière d'environnement, les mécanismes régionaux en matière d'environnement qui existent déjà devraient être mis à profit et renforcés pour envisager l'élaboration de nouveaux accords et initiatives multilatéraux qui garantiraient la protection des écosystèmes terrestres et marins. Il est également nécessaire de renforcer les synergies entre les accords et les initiatives existants, quels qu'en soient le niveau et la portée.

43. En ce qui concerne la protection des écosystèmes, il est important de renforcer les processus intergouvernementaux régionaux puisqu'ils s'intègrent dans les accords et initiatives multilatéraux relatifs à l'environnement, cela afin de parvenir à des accords mondiaux (notamment le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020) et de faciliter la mise en œuvre des initiatives mondiales existantes en diffusant les principaux résultats pertinents, comme le rapport d'évaluation régionale de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques pour l'Asie et le Pacifique (*IPBES Regional Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services for Asia and the Pacific*) publié par la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Il est également possible de soutenir la coordination à l'échelle du système entre les principales initiatives environnementales des Nations Unies, telles que ONU-Eau au niveau régional, et la mise en œuvre régionale de la prochaine Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030). Cela sera l'occasion d'engager des démarches et des actions régionales et sous-régionales pour donner corps à des stratégies mondiales qui renforcent la protection des écosystèmes, y compris la santé des océans.

44. Les résultats environnementaux peuvent également être améliorés en créant des plateformes régionales qui facilitent l'échange des meilleures pratiques et en participant à leurs travaux ; on peut notamment citer le Centre pour la mécanisation agricole durable, le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, les initiatives environnementales soutenant l'ASEAN et la Journée Asie-Pacifique de l'océan.

C. De l'air pur pour tous

1. Aperçu général et perspectives

45. Les effets négatifs de la pollution atmosphérique en Asie restent disproportionnellement élevés par rapport à d'autres régions du monde. La région abrite aujourd'hui les 30 villes les plus polluées en termes de qualité de l'air, et plus de 90 % de sa population est exposée à des niveaux de pollution atmosphérique qui présentent un risque pour la santé. La pollution de l'air est causée par le rejet de gaz et de particules dans l'atmosphère provenant de diverses activités, principalement humaines, notamment la combustion de combustibles et d'autres produits. Les principaux polluants atmosphériques sont les petites particules et l'ozone troposphérique. Les matières particulaires grossières et fines, appelées respectivement PM10 et PM2,5 (particules d'un diamètre inférieur à 10 micromètres pour le PM10 et à 2,5 micromètres pour les PM 2,5), peuvent pénétrer profondément dans les poumons et dans le système cardiovasculaire, avec des effets désastreux pour la santé.

46. L'exposition aux polluants extérieurs et intérieurs entraîne environ 7 millions de décès dans le monde chaque année, tandis que, selon les estimations, les effets de la mauvaise qualité de l'air sur la santé coûtent 5 700 milliards de dollars, soit environ 4,8 % du PIB mondial. Rien qu'en Asie et dans le Pacifique, 2,2 millions de personnes sont mortes de la pollution atmosphérique en 2016. Parmi celles-ci, 29 % ont succombé à une maladie cardiovasculaire, 27 % à une crise cardiaque, 22 % à une bronchopneumopathie chronique obstructive, 14 % à un cancer du poumon et 8 % à une pneumonie²¹. La pollution atmosphérique n'exerce pas seulement une pression insupportable sur la santé humaine, le bien-être et le développement durable, elle touche

²¹ Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le Pacifique occidental, « One third of global air pollution deaths in Asia-Pacific », 2 mai 2018.

surtout les communautés les plus vulnérables, dont les membres doivent travailler, se déplacer et vivre dans des zones plus polluées.

47. La pandémie actuelle de COVID-19 soulève de très graves questions sur la nécessité de s'attaquer à la pollution atmosphérique, à la fois en raison de son impact sur la santé humaine et de la mesure dans laquelle les changements de comportement humain peuvent rapidement atténuer ses effets sur l'environnement. La pollution atmosphérique est de plus en plus pointée du doigt comme un facteur aggravant la vulnérabilité à la COVID-19 des personnes souffrant de maladies respiratoires. L'introduction de diverses mesures restrictives dans toute la région en réponse au virus a contribué à réduire le nombre de véhicules sur les routes et la consommation d'énergie, ce qui a entraîné un fléchissement des émissions, et donc une amélioration sensible de la qualité de l'air. Pour la première fois depuis des décennies, les habitants du nord de l'Inde ont pu voir la chaîne des montagnes himalayennes situées à plus de 150 km de distance. Des images satellites de la Chine ont montré une forte baisse de la teneur en dioxyde d'azote sur le territoire. Dans la zone métropolitaine de Manille (Philippines), les niveaux de pollution par les PM_{2,5} ont diminué de 80 % en mars – juste au moment où des restrictions ont été imposées. Bangkok, Delhi (Inde), Kuala Lumpur et d'autres villes de la région ont bénéficié d'améliorations de la qualité de l'air pendant la période de restriction.

48. Les données reçues récemment montrent qu'après la levée des restrictions et la reprise des activités économiques, la pollution de l'air est revenue à son niveau antérieur. Si des mesures immédiates ne sont pas prises pour réduire les risques de pollution supplémentaire, non seulement les gains de développement réalisés par la région au cours des dernières décennies seront menacés, mais on risque sérieusement d'assister à une régression par rapport aux objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être) et l'objectif 11 (Villes et communautés durables). De même, les faibles progrès réalisés sur la voie de l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) sont une conséquence directe des rejets de polluants et d'émissions dans l'atmosphère. Le Programme 2030 ne peut être pleinement mis en œuvre si le développement continue de se faire au prix de la pollution des villes et de la mise en danger des populations, dont le seul recours est de surveiller la qualité de l'air à l'aide d'applications numériques, de suivre les avis de précaution et de porter des masques.

2. Tendances et obstacles

49. L'urbanisation rapide et non planifiée est un facteur important de la pollution de l'air dans la région. Les activités de construction non réglementées contribuent à la formation de poussières et à l'augmentation des niveaux de particules dans l'atmosphère. Dans les établissements informels situés à la périphérie des centres urbains en expansion, l'utilisation du charbon brut pour le chauffage pendant la saison froide entraîne une augmentation de la pollution de l'air. Dans certaines villes de l'Asie et du Pacifique, environ 80 % de la pollution atmosphérique urbaine résulte de la combustion de charbon brut, qui provoque des concentrations de particules fines d'environ 1 000 microgrammes par mètre cube. Ces exemples soulignent la nécessité d'une action politique pour promouvoir la gestion durable de l'énergie et la planification urbaine durable. La collecte de données est essentielle et peut être utilisée conjointement avec des outils innovants pour aider les responsables des politiques à prendre des décisions, permettant ainsi d'adopter des mesures très efficaces pour s'attaquer directement aux principales causes de la pollution de l'air.

50. Le brûlage de la paille (le chaume ou les résidus qui restent dans les champs après la récolte) est un problème courant dans de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique. Faute de méthodes peu coûteuses, efficaces et techniquement réalisables pour valoriser la paille, les agriculteurs la brûlent souvent dans les champs, ce qui entraîne de graves problèmes environnementaux et sanitaires, notamment la pollution atmosphérique transfrontière. La combustion de la paille entraîne non seulement une accélération des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique par les matières particulaires, mais aussi une réduction de la teneur en carbone et en micronutriments du sol, ce qui a un effet négatif sur la température et l'équilibre du pH du sol, ainsi que sur son humidité et sa teneur en matières organiques.

51. Les activités industrielles, notamment le secteur du bâtiment, l'exploitation minière, la fonte, et la fabrication de ciment, de céramique et de briques, figurent parmi les principales causes de pollution atmosphérique dans la région. Les émissions industrielles sont particulièrement nocives dans les villes, où la combinaison des problèmes liés à la concentration d'éléments nocifs et de groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants, constitue une menace pour la santé publique.

52. Les pays les moins développés se heurtent à des défis particuliers : non seulement ils sont confrontés à des problèmes liés au faible niveau de développement des infrastructures rurales, de la recherche et des services de vulgarisation agricoles, mais ils ont également une capacité limitée de production de machines et d'équipements. Pour répondre à leurs besoins, les gouvernements des pays les moins avancés doivent importer des machines et des équipements souvent mal adaptés aux conditions locales.

3. Solutions pour reconstruire en mieux et renforcer la résilience

53. Pour reconstruire en mieux, il faudra des plans de relance qui permettront aux habitants de villes de respirer durablement de l'air pur, un air dont beaucoup d'habitants ont eu un bref et premier aperçu pendant la période de restrictions. Favoriser une reprise verte peut empêcher un retour irréversible aux niveaux élevés de pollution atmosphérique qui existaient avant la COVID-19. Par conséquent, des mesures dans les domaines clefs suivants contribueront à maintenir la situation créée par les mesures de confinement : décarbonisation, réduction des émissions de gaz d'échappement des véhicules, et adoption de règlements et de législations nationales visant à établir des normes de qualité de l'air conformes aux lignes directrices de l'OMS.

a) **Décarbonisation.** Le passage à un approvisionnement en énergie verte est crucial, car si l'utilisation des combustibles fossiles se poursuit sans relâche, il en résultera une augmentation continue des émissions et une détérioration de la qualité de l'air dans les pays, ce qui aggravera les risques sanitaires et compromettra la réalisation des objectifs liés au climat. Les programmes de relance et d'incitation doivent être conçus de manière à donner la priorité à la décarbonisation et inclure des garanties pour interdire les investissements qui entraîneraient une augmentation des émissions.

b) **Réduction des émissions des véhicules.** La réduction des émissions des véhicules consécutive aux mesures de restriction a joué un rôle clef dans l'amélioration temporaire de la qualité de l'air pendant la pandémie. Pour rendre permanentes les réductions des émissions, il est nécessaire de développer de manière fiable et efficace les systèmes de transport public, ainsi que d'accélérer le passage aux véhicules électriques. Les changements intervenus dans les entreprises pendant la pandémie, tels que la promotion généralisée du télétravail, ont permis de réaliser des économies d'énergie et de

faire baisser les coûts, et pourraient offrir des possibilités de réduire à long terme la consommation d'énergie et de véhicules, avec un faible investissement et un impact important.

c) **Réglementation sur la qualité de l'air et législation nationale.**

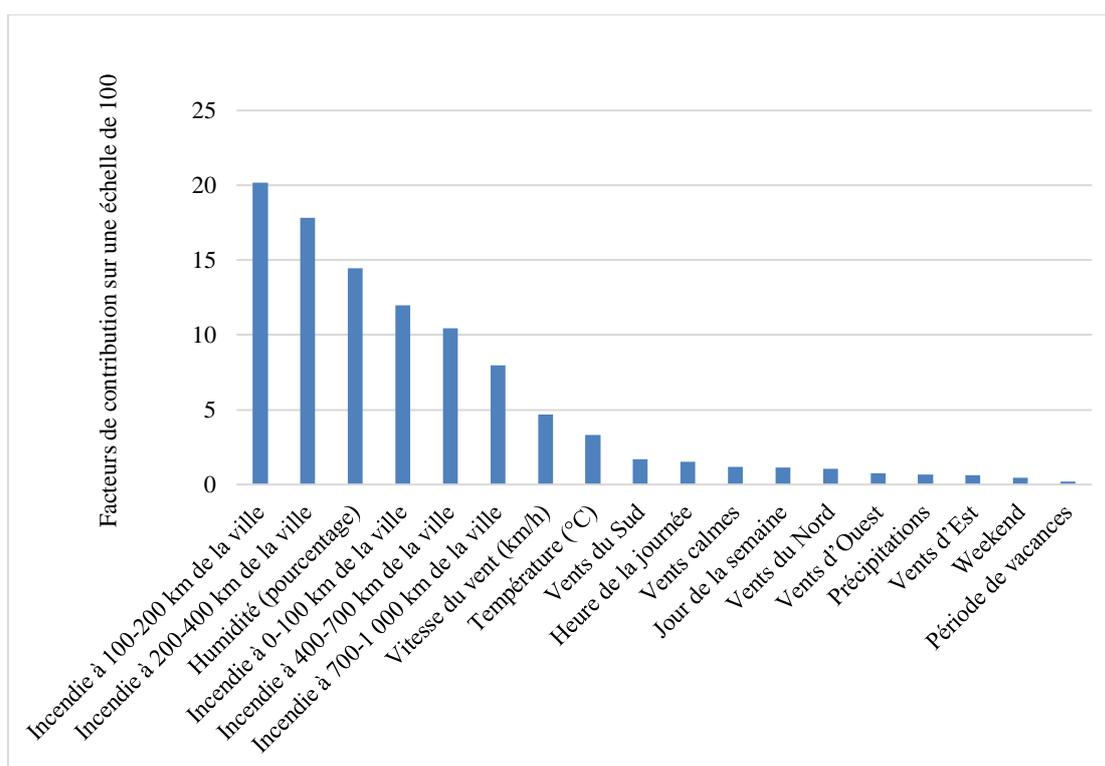
Il convient d'adopter des réglementations et des législations nationales qui établissent des normes de qualité de l'air conformes aux lignes directrices de l'OMS. Les régimes de mise en œuvre et de respect de la conformité sont essentiels pour garantir la réduction des émissions de polluants provenant des activités industrielles et agricoles.

54. Des mesures stratégiques visant à introduire des normes claires peuvent améliorer sensiblement la qualité de l'air. Des études de cas ont montré que des normes environnementales plus strictes pour les émissions générées par les centrales électriques au charbon ont contribué à réduire les émissions de dioxyde de soufre. Par exemple, en Chine, les systèmes de surveillance continue des émissions installés dans les centrales électriques pour contrôler le respect de ces normes ont enregistré d'importantes réductions des émissions, qui ont été validées par des données satellitaires. Depuis l'établissement de ces normes, la concentration de dioxyde de soufre dans les centrales électriques étudiées a diminué de près de 14 % en moyenne.

55. La collecte de données est essentielle pour améliorer la qualité de l'air et, associée à des outils innovants, elle peut être utilisée pour aider les décideurs à prendre des mesures politiques très efficaces pour s'attaquer directement aux principales causes de la pollution atmosphérique.

56. Par exemple, la CESAP utilise actuellement des données satellitaires sur la prévalence des brûlages à l'air libre (par exemple, les feux de forêt et les brûlages agricoles) et des données issues de la production participative sur le trafic urbain pour comprendre comment ce phénomène affecte la qualité de l'air dans les villes de l'Asie et du Pacifique. Ces données sont utilisées comme données de référence pour les modèles informatiques en cours d'élaboration afin de recenser les principales sources de polluants de la qualité de l'air dans une ville donnée et, par conséquent, de déterminer les domaines d'action prioritaires et les stratégies à privilégier pour atténuer la pollution. Ces modèles ont été utilisés pour classer les facteurs qui contribuent à la pollution de l'air à Chiang Mai, en Thaïlande (voir figure IV). En outre, ces modèles peuvent être utilisés pour simuler l'impact de certaines politiques sur la qualité de l'air urbain, ce qui permet aux décideurs de déterminer dans quelle mesure les activités doivent être surveillées afin d'obtenir une qualité de l'air satisfaisante dans leurs villes.

Figure IV
Facteurs qui contribuent à la pollution de l'air à Chiang Mai (Thaïlande)



57. La protection et la restauration des écosystèmes et l'écologisation des villes de la région sont fondamentales pour réduire la pollution de l'air. La protection et l'extension des zones naturelles et la promotion de solutions fondées sur la nature contribueront à accroître la résilience et à améliorer la qualité de l'air. Les politiques et les investissements prévus dans les plans de relance post-pandémie peuvent être axés sur le soutien des efforts de protection de l'environnement comme moyen d'améliorer la qualité de l'air.

58. La pollution atmosphérique est un problème intrinsèquement transfrontière, et donc régional, qui nécessite des solutions régionales. Les polluants provenant à la fois des brûlis agricoles, des émissions des véhicules, des activités industrielles ou des centrales électriques peuvent être transportés sur de vastes distances et toucher des millions de personnes. Par exemple, la source de pollution qui touche une ville donnée peut se situer bien au-delà des limites de son territoire ou même des frontières nationales. Les autorités à tous les niveaux ont un rôle à jouer dans l'élaboration de stratégies de réduction des polluants, et les gouvernements nationaux doivent coopérer à la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière.

59. Le PNUE et la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie ont utilisé les meilleures données disponibles et des techniques de modélisation avancées pour dresser une liste des 25 mesures de réduction de la pollution atmosphérique les plus efficaces, liste qui figure dans leur rapport de 2019 intitulé *Air Pollution in Asia and the Pacific: Science-based Solutions*. Dans ce rapport, ils ont fourni des informations sur les mesures qui se sont avérées efficaces pour lutter contre la pollution atmosphérique provenant de diverses sources, notamment l'industrie, les transports, l'agriculture, la production d'énergie, les incendies de forêt et de tourbière, les déchets, les solvants, le pétrole et le gaz, les agents de refroidissement et les équipements de cuisine, ainsi que le chauffage et l'éclairage des bâtiments.

60. Le secrétariat utilise l'apprentissage automatique, la télédétection et les données provenant de la production participative pour fournir aux autorités municipales des informations sur les causes spécifiques de la pollution de l'air affectant les habitants de leur ville. Les données sont comparées à l'impact prévu des mesures d'atténuation possibles afin de fournir aux administrations municipales les informations nécessaires pour mettre en œuvre les mesures adéquates pour résoudre leurs problèmes de pollution atmosphérique locale.

D. Des villes durables pour un avenir durable

1. Aperçu général et perspectives

61. On estime qu'à l'échelle mondiale, 90 % des cas de COVID-19 ont été signalés dans les zones urbaines²². Les conséquences de la pandémie de COVID-19 s'ajoutent aux graves défis déjà posés par les tendances globales et les problèmes auxquels se heurtent les villes de l'Asie et du Pacifique. Ces problèmes systémiques comprennent : la pauvreté urbaine et le sort des habitants des établissements informels ; les obstacles à la croissance de la productivité urbaine causés par le manque d'infrastructures de base ; l'utilisation non durable des ressources urbaines ; les niveaux élevés de production de déchets, notamment le problème de la pollution marine ; le risque accru de catastrophes naturelles, et les effets des changements climatiques. Parallèlement à cela, les villes de l'Asie et du Pacifique ont un potentiel extraordinaire pour façonner une nouvelle voie de développement pour la région en s'orientant vers un modèle de développement plus durable. Parce que les villes sont des centres d'activité économique, qu'elles ont le potentiel d'effectuer des transformations sociales, qu'elles sont capables d'importants investissements annuels dans les infrastructures, qu'elles ont un niveau élevé d'innovation, qu'elles sont reliées aux zones rurales environnantes et à l'environnement naturel et qu'elles sont capables de réduire les empreintes écologiques grâce à la densification, ce sont elles qui peuvent faire évoluer la situation afin de mettre en place des solutions systémiques.

62. En 2019, pour la première fois dans l'histoire, la population urbaine de l'Asie et du Pacifique a dépassé celle de la population rurale. Avec plus de 2,3 milliards de personnes dans la région vivant actuellement dans des villes, qui représentent plus de 80 % de son PIB, la question d'un avenir urbain durable est particulièrement pressante²³.

63. La croissance urbaine est un facteur important qui augmente la probabilité de voir apparaître de nouvelles zoonoses, ainsi que leur fréquence. L'émergence des zoonoses est associée à un certain nombre de facteurs complexes et interdépendants tels que l'étalement urbain et l'interférence du développement humain avec l'environnement naturel ; la pollution ; la déforestation et la perte de biodiversité qui en découle ; la destruction des habitats naturels ; les pratiques agricoles intensives et polluantes, et le fait que des humains vivent et travaillent de plus en plus près des espèces sauvages, l'impact de ces facteurs étant amplifié par les changements climatiques.

2. Tendances et obstacles

64. Les villes n'occupent que 2 % de la surface totale du globe, mais consomment 75 % de ses ressources. Les villes asiatiques devraient contribuer à plus de la moitié de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans la

²² Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « Note de synthèse : l'impact de la COVID-19 en milieu urbain », juin 2020.

²³ *The Future of Asian and Pacific Cities: Transformative Pathways towards Sustainable Urban Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.F.1).

région au cours des 20 prochaines années²⁴. Elles sont également très vulnérables aux conséquences des changements climatiques, notamment les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur et les pénuries d'eau. Dans un rapport publié en 2019, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a décrit l'élévation prévisible du niveau de la mer au cours des prochaines décennies et ses conséquences pour les îles de faible altitude, les zones côtières et les populations de ces zones²⁵. L'élévation du niveau de la mer pourrait menacer tout particulièrement les pays en développement et les États insulaires ou archipélagiques, dont plusieurs États membres de la sous-région du Pacifique. Afin d'évaluer les risques climatiques, les futures initiatives stratégiques pourraient se concentrer sur l'amélioration de la planification de l'espace marin et la promotion de la gestion intégrée des zones côtières le long des établissements humains côtiers en Asie et dans le Pacifique.

65. De nombreuses villes asiatiques ne disposent pas de systèmes efficaces de traitement des eaux usées. Aux Philippines, par exemple, seulement 10 % des eaux usées sont traitées. En Indonésie, 14 % sont traitées ; au Viet Nam, 4 % et en Inde, 9 %²⁶. Selon les estimations, 75 % des déchets solides produits dans les zones urbaines sont collectés, mais moins de 60 % aboutissent dans un site d'élimination. Dans la plupart des villes et agglomérations asiatiques, seuls 10 % des déchets solides finissent dans des décharges sanitaires bien conçues. En outre, en Asie du Sud-Est, les déchets plastiques rejetés dans l'océan proviennent de sources terrestres situées dans les zones urbaines : les déchets non triés représentent 75 % de l'ensemble des déchets plastiques rejetés dans l'océan et les 25 % restants sont des dispersions de déchets causées par les défaillances des systèmes de gestion des déchets²⁷.

3. Des solutions dans quatre domaines politiques

66. Les villes de 2030, 2050 et 2100 seront très différentes de celles d'aujourd'hui. Elles seront transformées : du point de vue de leur composition démographique, de l'usage qui sera fait de la technologie et de leurs contextes écologiques plus larges. La transformation de la région Asie-Pacifique, avec ses villes notablement chaotiques, polluées et socialement inéquitables, en une région dotée de villes compétitives, équitables et écologiquement durables, nécessitera une nouvelle approche du développement urbain et un soutien approprié de la part du secrétariat.

67. En s'inspirant de la publication *The Future of Asian and Pacific Cities: Transformative Pathways towards Sustainable Urban Development* ainsi que des délibérations et des résultats du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, tenu en octobre 2019, le secrétariat a mis en lumière quatre priorités thématiques pour réaliser un avenir urbain durable en Asie et dans le Pacifique. Selon *The Future of Asian and Pacific Cities*, un avenir urbain durable sera possible, dès que, premièrement, la planification urbaine et spatiale en jettera les bases, et deuxièmement, dès que les mesures de résilience permettront de se prémunir contre les risques futurs, que les villes intelligentes exploiteront les meilleures technologies pour accélérer l'action, et que les instruments de

²⁴ Banque asiatique de développement, « Asia's booming cities most at risk from climate change », 6 mai 2015.

²⁵ Abram *et al.*, « Summary for policymakers ».

²⁶ AECOM International Development et Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau, *A Rapid Assessment of Septage Management in Asia: Policies and Practices in India, Indonesia, Malaysia, the Philippines, Sri Lanka, Thailand and Viet Nam*, étude préparée dans le cadre d'un examen par l'Agence des États-Unis pour le développement international (janvier 2010).

²⁷ Ocean Conservancy et McKinsey Centre for Business and Environment, « Stemming the tide: land-based strategies for a plastic-free ocean » (McKinsey and Company, 2015).

financement municipaux faciliteront la mise en œuvre à grande échelle. Selon cette publication, il est capital de mettre en place aujourd'hui ces quatre éléments essentiels dans les villes si l'on veut pouvoir s'adapter aux exigences de demain.

68. La planification urbaine et territoriale est le fondement d'un avenir urbain durable après la pandémie. Quel que soit le stade de développement d'une ville, la planification à long terme est essentielle pour mobiliser les parties prenantes et attirer les investissements afin d'élaborer conjointement des solutions pour le développement et la transformation futurs des villes en vue de mettre en œuvre le Programme 2030.

69. Une bonne planification est à la base du succès des villes d'Asie et du Pacifique qui sont parmi les plus agréables à vivre, les plus durables et les plus prospères au monde sur le plan économique. Les villes doivent être planifiées de manière à pouvoir résister à toutes les formes de chocs à court terme et aux impacts à long terme, notamment en ce qui concerne les questions environnementales. Pour y parvenir, la durabilité et la qualité de vie doivent être intégrées dans la planification urbaine et spatiale et des solutions doivent être élaborées avec les citoyens pour promouvoir la croissance et la régénération des villes.

70. L'aménagement urbain et spatial durable offre la possibilité de réduire les effets pervers des villes sur le système climatique (c'est-à-dire de réduire l'empreinte carbone globale), tout en atténuant les effets des changements climatiques et des phénomènes extrêmes sur les zones urbaines grâce à des mesures appropriées de renforcement de la résilience.

71. La résilience urbaine est l'un des principes clefs pour assurer la prospérité future des villes de l'Asie et du Pacifique. Les villes durables de l'avenir devront faire tomber les cloisonnements entre les différents services des administrations urbaines et encourager la collaboration pour surmonter les problèmes tels que les ralentissements de l'activité économique, les crises migratoires, les catastrophes naturelles et les phénomènes extrêmes. Les solutions basées sur les infrastructures et la participation de l'économie informelle sont des outils puissants que les administrations urbaines peuvent utiliser aux fins de la durabilité et de la résilience.

72. La technologie est devenue une composante indispensable des modes de vie du XXI^e siècle, qui s'étend également à la gestion des villes. Les villes dites « intelligentes » qui reposent sur l'utilisation de technologies modernes, disposent désormais d'outils hautement personnalisables pour surveiller et modéliser presque tous les aspects de la vie urbaine. Ces technologies peuvent être responsabilisantes, mais le grand nombre de données qui entrent en jeu et l'interopérabilité entre les systèmes urbains peuvent représenter un défi pour de nombreuses collectivités locales.

73. Dans les villes intelligentes du futur, les infrastructures numériques et les technologies innovantes seront basées sur des systèmes de gouvernance plus efficaces, avec pour objectif principal d'améliorer la qualité de vie des citoyens tout en garantissant la sécurité de chacun et l'intégration des questions de genre et de handicap.

74. Dans les villes intelligentes de demain, il sera important de se concentrer sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants et d'utiliser le potentiel créatif du secteur technologique dans le processus d'intégration des environnements physiques et numériques.

75. Un concept de ville durable correctement planifié et viable, basé sur des technologies inclusives, ne pourra être concrétisé sans un financement municipal suffisant et prévisible à long terme. Le financement urbain offre la possibilité de renforcer la planification, la résilience et le développement de villes intelligentes.

76. Le financement municipal est un domaine vaste et complexe, mais il existe des domaines spécifiques, tels que le financement de l'acquisition de terrains et la mise en place d'une taxe à la pollution, grâce auxquels les villes peuvent atteindre des objectifs distincts par le biais de mesures fiscales. Des solutions innovantes de financement urbain sont utilisées dans les villes de toutes tailles, même les plus petites. En fait, des options de financement urbain existent pour tous les types de collectivités locales.

77. Les villes durables de demain feront appel à des solutions de financement plus créatives pour les projets d'amélioration des infrastructures. Les coûts étant de plus en plus élevés à supporter pour une seule entreprise – voire un seul gouvernement – et les projets dépendant de plus en plus d'autres activités, la collaboration et la coordination intersectorielles deviennent la norme. Pour aider les villes à améliorer leur fonctionnement, il sera essentiel de créer des réseaux appropriés – par le biais de partenariats public-privé ou d'initiatives de financement communautaire –, d'apprendre à mesurer les risques et les bénéfices et de mettre à disposition les fonds nécessaires pour obtenir des résultats durables.

78. Le septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation s'est tenu à Penang (Malaisie) du 15 au 17 octobre 2019. Organisé tous les quatre ou cinq ans, ce forum est le plus grand rassemblement régional d'acteurs du développement urbain. Il a été organisé conjointement par la CESAP, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Urbanice Malaysia, le Ministère du logement et des collectivités locales de Malaisie, le Conseil municipal de l'île de Penang et l'administration de Penang. Il a réuni plus de 5 000 participant(e)s venu(e)s de 60 pays, dont 30 États membres de la CESAP, pour discuter des questions anciennes et nouvelles liées au développement urbain durable dans la région Asie-Pacifique, en mettant l'accent sur les questions prioritaires propres à soutenir la mise en œuvre locale du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes.

79. Le Forum s'est conclu par des déclarations d'action de la part des groupes de parties prenantes et par des engagements volontaires concrets de la part de divers organismes locaux, nationaux et mondiaux en faveur des villes. Le Forum a également marqué le lancement de la Plateforme de Penang pour une urbanisation durable, une instance multipartite orientée vers l'action. La surveillance de la Plateforme de Penang et son suivi, qui aura lieu au huitième Forum, seront soutenus par la CESAP.

III. Des voies de développement pour reconstruire en mieux en accélérant l'action dans tous les domaines liés à l'environnement

80. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence un certain nombre de problèmes liés aux quatre domaines environnementaux abordés dans le présent document. Toutefois, elle a également montré qu'il est possible en peu de temps d'atténuer considérablement les effets négatifs sur l'environnement, comme en témoignent les réductions spectaculaires, bien que temporaires, des émissions de dioxyde de carbone et l'amélioration de la qualité de l'air.

81. Les stratégies de relance qui placent les priorités environnementales au cœur de l'objectif visant à reconstruire en mieux permettront de fixer des objectifs ambitieux en matière d'action climatique, de protéger les écosystèmes, de garantir la pureté de l'air et de bâtir des villes durables. Reconstruire en mieux renforcera la résilience à tous les niveaux de gouvernement, facilitant ainsi une action accélérée dans les quatre domaines grâce à des solutions politiques intégrées.

82. Les investissements des États membres dans les plans de relance pourraient apporter des avantages environnementaux à long terme dans tous les domaines s'ils étaient ciblés sur des politiques prioritaires telles que la décarbonisation de l'énergie et des transports, l'urbanisme intégrant des initiatives environnementales, les réglementations visant à améliorer la qualité de l'air et la conservation des écosystèmes. Les autorités locales jouent un rôle important dans l'élaboration de réponses politiques pertinentes pour tous les domaines et doivent s'associer aux gouvernements nationaux pour mettre au point des mesures de relance qui permettent de reconstruire en mieux.

83. Le soutien apporté aux autorités locales pour renforcer la planification urbaine et spatiale, rendre les villes plus résilientes, adopter des technologies intelligentes et renforcer les capacités de financement du développement urbain durable peut accélérer l'action environnementale et contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de l'Accord de Paris. Sans une action décisive des autorités locales dans les domaines de l'urbanisme mentionnés ci-dessus, les progrès futurs en matière de lutte contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique seront limités et l'étalement urbain continuera à provoquer la dégradation des écosystèmes.

84. Les innovations technologiques peuvent être mises à profit pour reconstruire en mieux. Les États membres peuvent exploiter des sources de données innovantes et faire appel à des technologies émergentes telles que l'imagerie satellitaire et la télédétection, l'apprentissage automatique, les outils de visualisation numérique et les technologies urbaines intelligentes, pour repérer les sites sensibles et promouvoir des réponses politiques éclairées et appropriées. Pour être efficaces, les mesures mises en place par les États membres devront aller de pair avec un ancrage et un renforcement de la gouvernance environnementale, cela afin de faciliter une action accélérée. La coopération régionale contribue également à accélérer les progrès dans les quatre domaines environnementaux. Les initiatives régionales telles que la Semaine Asie-Pacifique du climat offrent la possibilité de procéder à des examens volontaires des contributions déterminées au niveau national, de faciliter l'apprentissage entre pairs et de partager les expériences acquises à l'échelle nationale et municipale.

85. En faisant jouer la coopération régionale sur des mécanismes tels que les instruments de tarification et d'échange du carbone et les marchés de droits d'émission de carbone, on peut trouver des possibilités de financement à l'appui des contributions déterminées au niveau national. La coalition thématique sur l'atténuation des changements climatiques et la pollution atmosphérique que la CESAP a réunie en coordination avec le PNUE élabore actuellement une étude de faisabilité sur un marché de droits d'émission de carbone entre les pays de l'ASEAN. Combinés à l'intégration verticale des mesures de lutte contre les changements climatiques et aux stratégies de financement sous-régionales basées sur les besoins, les marchés de droits d'émission de carbone pourraient devenir un moteur de développement et stimuler la mise en œuvre de contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses.

86. La CESAP, en partenariat avec le PNUE et la Banque asiatique de développement, organise des concertations régionales sur la tarification du carbone dans le cadre de l'initiative relative à des outils de collaboration pour une action climatique ambitieuse lancée par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces concertations permettent aux États membres de mieux comprendre comment l'adoption d'outils de tarification du carbone, tant au niveau national que régional, favorisera la concrétisation des contributions déterminées au niveau national. Ces outils, associés aux marchés de droits d'émission de carbone, peuvent générer des ressources financières importantes pour soutenir la mise en œuvre et augmenter la portée des contributions déterminées au niveau national.

87. De par sa position unique, la CESAP peut jouer un rôle clef au niveau régional pour promouvoir la gestion efficace, intégrée et durable des systèmes naturels dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres instruments tels que : l'Accord de Paris, le Nouveau Programme pour les villes, le document final de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, intitulé « L'océan, notre avenir : appel à l'action », et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui sera examiné en vue de son adoption lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

88. Le secrétariat soutient la mise au point d'outils et de politiques innovants et contribue à renforcer les capacités des États membres afin d'accélérer l'action dans divers domaines environnementaux. Ce soutien passe notamment par : la mise à disposition d'un outil en ligne d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre ; l'accélération de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14 ; la fourniture d'un soutien pratique pour faciliter une mobilisation véritable des parties prenantes dans l'élaboration des politiques environnementales ; l'identification des causes de la pollution de l'air propres à chaque ville afin de déterminer les meilleures politiques d'atténuation, et des outils de télédétection innovants pour générer des cartes des zones sensibles par lesquelles les plastiques pénètrent dans les cours d'eau urbains.

IV. Questions soumises à l'examen du Comité

89. Le Comité de l'environnement et du développement est invité à examiner les activités régionales proposées ici visant à rehausser le niveau d'ambition de l'action climatique, à soutenir l'intégration de solutions en faveur de la pureté de l'air, à améliorer la santé des écosystèmes et à faciliter la mise en œuvre des résultats du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation en vue de promouvoir le développement urbain durable, et à fournir au secrétariat des orientations supplémentaires.

90. Le Comité est également invité à examiner les politiques proposées, que les États membres pourraient adopter pour instituer et renforcer les mesures régionales en matière de gouvernance environnementale.